COUR SUPREME CHAMBRE DES COMPTES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Acte de certification n° 001/2013/CDC/CSC du 16 janvier 2013 portant certification des formulaires de déclaration des recettes du secteur extractif des exercices 2009 et 2010 des administrations et entités publiques

AU NOM DU PEUPLE CAMEROUNAIS

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême du Cameroun, siégeant en Chambre de Conseil composée de :

Monsieur ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes ;

Monsieur MBENOUN Théodore, Mesdames FOFUNG Justine épouse WACKA et SIMO TCHUINTE Lucienne épouse SIMO BOBDA, Présidents de Section;

Messieurs MANGA MOUKOURI, HAKAPOKA Narcisse, KAMENI Pierre, DITOPE LINDOUME, FOUDA AMOMBO, NGAN Evaritus AZEH, THEUMOUBE Philippe, NDONGO ETAME David, DJOKO André, MIKONE Martin Bienvenu, NDJOM NACK Elie, ALIMA Jean Claude, YEBGA MATIP, OUMAROU ABDOU, Conseillers Maîtres :

en présence de Monsieur NDJODO Luc, Premier Avocat Général, et Monsieur EBENE Daniel, Avocat Général représentant Monsieur le Procureur Général près la Cour Suprême;

assistés de Maître PAGUEM Michel, Greffier en Chef de la Chambre, tenant la plume ;

en sa séance du mercredi 16 janvier 2013 à 17 heures en la salle ordinaire de ses audiences, sise à son siège à YAOUNDE:

a adopté l'acte de certification ci-après des formulaires de déclaration des recettes du secteur extractif des exercices 2009 et 2010 des administrations et entités publiques;